



Parc naturel régional du Morvan
Service Environnement
Affaire suivie par : Camille GUET
03 86 78 79 36
camille.guet@parcdumorvan.org

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts, milieux humides du Sud Morvan » FR2601015 Lundi 21 février 2022 - Sermages

Présents·es :

- Annick Bertrand, *Commune de Lanty*
- Audrey Billoue, *Office National des Forêts*
- David Boshart, *Direction départementale des Territoire de la Nièvre*
- Pierre Brossard, *Commune de Moulins-Engilbert*
- Georges Chateau, *Commune d'Avrée*
- Mathieu Danvy, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Vanessa Damianthe, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Justine Duret, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- René Duvernoy, *Commune de Préporché*
- Jean-Michel Dupuis, *Commune de Saint-Léger-de-Fougeret*
- Michel Dumaret, *Commune de Saint-Léger-de-Fougeret*
- Olivier Faure, *Commune de Luzy et Président du COPIL*
- Clément Garineaud, *Animateur Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Vincent Goueffon, *Commune de Poil*
- Camille Guet, *Animatrice Natura 2000, Parc naturel régional du Morvan*
- Daniel Langlois, *Commune de Fâchin*
- Benjamin Maillault, *Jeunes Agriculteurs de la Nièvre*
- Amalia Molina, *Chargée de mission, Parc naturel régional du Morvan*
- Jean-Michel Moreau, *Commune de Sémelay*
- Alban Petibout, *Office Français de la Biodiversité*
- Philippe Rault, *FDSEA, Maison de l'élevage et du Charolais*
- Guy Roblin, *Fédération de Chasse de la Nièvre*
- Fabien Sève, *Animateur du Contrat Territorial Aron Cressonne, Parc naturel régional du Morvan*
- Maarten Stroes, *Commune de Saint-Honoré-les-Bains*
- Claire Thiallier, *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Bourgogne-Franche-Comté*
- Eric Vannier, *Commune de Chiddes*
- Bertrand Favier, *Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre*

Excusés·ées :

- Fabien BAZIN, *Président du Conseil départemental de la Nièvre*
- Bernard BLANC, *Commune de Savigny-Poil-Fol*

- Serges CAILLOT, *président de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan*
- Blandine DELAPORTE, *vice-présidente du Conseil départemental de la Nièvre chargée des transitions, fonds d'innovation et d'investissement territorial et dialogue avec les habitants*
- Marie Leblanc, *Conservatoire botanique National du Bassin Parisien, antenne Bourgogne*
- Laurent Paris, *Parc naturel régional du Morvan*
- Jean-Philippe RICHARD, *Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre*
- Dominique STRIESKA, *Commune de Sermages*
- Vincent Vilcot, *Société d'Histoire Naturel d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne*
- Association Autun Morvan Ecologie

La réunion est présidée par Monsieur Olivier FAURE, Président du Copil du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan », et animée par les animatrices Natura 2000 : Camille GUET et Vanessa DAMIANTE.

En raison des conditions sanitaires, le Copil se déroulait à la fois en présentiel et en visioconférence.

Début de la séance

Monsieur Olivier FAURE ouvre la séance à 14h15 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce Copil et remercie la commune de Sermages de nous accueillir dans la salle des fêtes.

Après avoir cité les personnes excusées, M. FAURE commence la séance par le premier point, l'approbation du compte-rendu du Copil du 22 Février 2021, envoyé aux membres par e-mail.

⇒ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Bilan 2021 de l'animation Natura 2000

(Diaporama 1 à 32 de la présentation)

Diapo 5 : Animation forestière

- M. DANVY précise le projet de création de mares par la Fédération de chasse de la Nièvre, dont l'une a été financée via un contrat Natura 2000 forestier à Villapourçon.

Diapo 6 : MAEC

- M. DUPUIS se questionne sur le lien entre les prairies sensibles et Natura 2000.

Mme THIALLIER répond que les prairies sensibles sont dans des sites Natura 2000 mais qu'elles ne sont pas liées au dispositif Natura 2000. Toutes les prairies situées en site Natura 2000 ne sont d'ailleurs pas classées « prairies sensibles ». Il est conseillé de contacter le service Économie agricole de la DDT concernée pour obtenir plus d'information à ce sujet.

Diapo 14 : Animation agricole : projet arbres isolés

- Question : l'opération de plantation d'arbres isolés sera-t-elle renouvelée ?

Réponse : Le Parc du Morvan cherche des financements pour renouveler l'opération. L'objectif du projet mené en 2021 était surtout de lancer la dynamique, de discuter du sujet, de rencontrer les propriétaires. Les essences choisies étaient locales et adaptées au climat du Morvan : charme, châtaignier, chêne sessile, érable champêtre, merisier, noyer, tilleul à petites feuilles et tilleul à grandes feuilles. Les plants provenaient des pépinières du Morvan.

- Question : le projet pourra-t-il concerner les arbres fruitiers ?

Réponse : Cet appel à projet ne concerne pas les fruitiers, par contre un autre appel à projets de la région existe pour la création de vergers conservatoires.

Diapo 16 à 19 : Travaux Contrat Territorial Aron Morvan

Fabien SÈVE prend la parole et présente les travaux réalisés :

- recalibrage de la rivière l'Alène, dans le bourg de Luzy. Les travaux sont localisés hors zone Natura 2000 mais rétablissent la continuité écologique et devraient avoir un impact positif sur le site, en amont et en aval. Dans le cadre de la Fête de la Nature, une animation est prévue le 18 mai pour présenter *in situ* les travaux.

- mise en défens sur le Guignon à Sermages pour protéger les berges et le cours d'eau du piétinement bovin. Ce projet n'était pas porté par Natura 2000 mais est en lien avec les actions du DOCOB.

Diapo 20 à 22 : Natural'Action

- M. MAILLAULT questionne sur le thème du risque parasitaire et pourquoi les agriculteurs n'étaient pas conviés à la formation.

Réponse : Les premières réunions étaient organisées avec et pour les vétérinaires. La seconde était d'ailleurs une formation technique faite par une vétérinaire pour des vétérinaires. Il est évidemment prévu d'impliquer les éleveurs dans la démarche, qui est d'ailleurs née suite à la demande de certains d'entre eux. Il est également prévu de réaliser des brochures techniques sur le parasitisme pour accompagner la démarche.

Diapo 28 : Communication

Il est rappelé qu'il est possible de s'inscrire à la liste de diffusion pour recevoir les prochaines lettres d'information Natura 2000, sur simple demande auprès des animateurs Natura 2000 (biodiversite@parcdumorvan.org).

Bilan budgétaire et moyens humains

(Diapos 34 à 37)

Pas de remarques sur cette partie.

Programmation 2022

(Diaporamas 39 à 46)

Diapo 43 : Animations

Il est possible de nous solliciter pour vos événements en cours d'année.

Il est rappelé que le Parc du Morvan dispose de plusieurs expositions pédagogiques qu'il est possible d'emprunter pour diverses manifestations. Il suffit pour cela de nous contacter à biodiversite@parcdumorvan.org

Diapo 44 : Extension des sites du Nord Morvan

Concernant la proposition d'étendre la démarche de réflexion d'extension du site du Nord Morvan sur le classement en Zone de Protection Spéciale au site Sud Morvan, Claire THIALLIER précise qu'il faut affiner les données déjà en possession pour en juger la pertinence.

A l'issue de la discussion, le COPIL valide la proposition de travailler sur un possible classement en ZPS.

Diapo 45 : Concours photos 2022

Ce concours photo, d'accès gratuit et exclusivement destiné aux photographes amateurs, résidant ou non dans le Morvan.

Résultats du vote à mains levées pour définir le thème du concours :

| | |
|---|----|
| Thème 1 : Le climat dans l'objectif | 1 |
| Thème 2 : Après la pluie, le beau temps | 4 |
| Thème 3 : L'eau dans tous ses états | 11 |

Suite aux votes du Copil du site du Nord Morvan, le thème « L'eau dans tous ses états » remporte le plus de voix cumulées. Le concours photos sera donc sur ce thème. Le règlement du concours est joint à ce compte-rendu.

Diapo 46 : Communication

Le projet de réalisation d'une plaquette d'informations sur le bocage et l'entretien des haies suscite plusieurs questions, il y a un réel besoin en raison des limites juridiques quant à l'entretien des haies. Un tel document permettrait de répondre aux questionnements et d'aiguiller les pratiques.

Il est prévu que la plaquette soit coconstruite avec un groupe de travail, en concertation avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur des retours d'expérience et des plaquettes déjà réalisées sur le territoire.

Si vous souhaitez participer au groupe de travail de ce projet, vous pouvez vous manifester à l'adresse vanessa.damianthe@parcdumorvan.org

Pas de question ou remarque supplémentaire sur la programmation 2022.

Questions et remarques diverses :

Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)

M. BOSHART intervient pour préciser ce point. La création d'une ZPS dans le site Sud Morvan entrerait d'ailleurs parfaitement dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées.

La SNAP fait suite à la Stratégie de création des aires protégées (SCAP), qui constituait en 2009 un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement et dont le but était de renforcer le réseau d'aires protégées, en plaçant 2% du territoire national sous protection forte (cœur de parc national, arrêté préfectoral de protection de biotope, réserve naturelle, réserve biologique) pour 2019.

1) Stratégie

Aujourd'hui, la SNAP vise un double objectif surfacique : couvrir au moins 30% du territoire national et des eaux maritimes par un réseau d'aires protégées (par exemple sites Natura 2000, PNR...) et placer 10% du territoire national et des eaux maritimes sous protection forte (c'est à dire une protection réglementaire, par exemple les arrêtés préfectoraux de protection de biotope APPB, de protection d'habitat naturels APHN, les réserves naturelles régionales...).

Il s'agit d'une stratégie dont l'horizon d'action est à 10 ans, avec un premier plan d'action triennal national pour la période 2022-2024, renouvelé tous les 3 ans (jusqu'en 2030).

2) Les lignes directrices de la SNAP

- Développer un réseau d'aires protégées résilientes face aux changements globaux,
- Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées,
- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées,
- Conforter de l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires,
- Inscrire ce réseau d'aires protégées français dans une gouvernance mondiale au bénéfice de la nature et de l'humanité.

3) Mise en œuvre de la stratégie dans les territoires

- Décliner le plan d'action national en un premier plan d'action régional pour la période 2022-2024, élaboré d'ici fin 2022.

- Mobilisation des Préfets de régions et des services déconcentrés de l'État, aux cotés des Régions, chefs de file des collectivités en matière de biodiversité, via le Comité régional de la biodiversité (CRB), instance régionale de pilotage co-présidée par le Préfet et par un représentant du Conseil régional.

- Phase préalable de co-construction du plan d'action avec les acteurs régionaux et départementaux, afin d'identifier les territoires à forts enjeux d'espèces et d'habitats pour lesquels la région a une responsabilité élevée (NB : les objectifs nationaux de 30% et 10% de territoires couverts respectivement par des aires protégées et des aires protégées fortes ne sont pas déclinés en % par régions, encore moins par départements).

- Des propositions de territoires ou thématiques susceptibles de participer à la stratégie pour les aires protégées en Bourgogne-Franche-Comté ont été remontées durant l'été 2021 par les différents acteurs du territoire auprès de la DREAL, à la suite de groupes de travail techniques organisés par départements.

- En Nièvre, présentation par la DREAL le 8 novembre 2021, en MISEN élargie, de la stratégie nationale, de sa déclinaison régionale et des enjeux de protection identifiés pour le département, avec participation des services de l'État (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, direction départementale des territoires ; Office Français de la Biodiversité, Office National des Forêts,) du Conseil départemental et de structures et associations directement concernées. Étaient présents :

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, animateurs N2000 et animateurs de Contrat Territoriaux ,Centre régional de la propriété forestière, Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre , Fédération de Pêche de la Nièvre, Ligue pour la protection des oiseaux.

Prochaine étape : un comité départemental se réunira en juillet ou septembre 2022 sous l'égide du préfet de département, rassemblant des élus et les acteurs socio-économiques pour leur présenter la SNAP et les impliquer dans cette stratégie.

Mme THIALLIER ajoute que même les projets petits en surface bénéficient fortement à la biodiversité.

Actualités en lien avec Natura 2000

Mme THIALLIER présente les points d'actualité en lien avec Natura 2000 :

Dotation « biodiversité »

Jusqu'à présent, la loi prévoyait que seules les communes rurales peu denses recouvertes à plus de 75 % par un site Natura 2000 recevaient la dotation. A partir de 2022, la loi élargit la dotation de

soutien aux communes pour la protection de la biodiversité : c'est à partir de 50 % de surface concernée que les communes recevront la dotation, sans contrepartie.

Décentralisation du pilotage de la gestion des sites Natura 2000

Suite à la promulgation de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS, « relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », les dossiers de subventions relatifs à l'animation Natura 2000 et aux contrats Natura 2000 ne seront plus instruits par les Directions départementales des territoires mais par les Régions et ce dès le 1er janvier 2023. La région pilotera aussi la gestion des sites.

En l'absence d'autres questions ou remarques, Olivier FAURE remercie les participants du COPIL et la mairie pour son accueil. Il clôt la réunion à 15h45.

Compte-rendu rédigé par Vanessa DAMIANTHE et Camille GUET le 7 mars 2022.

M. FAURE,
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

